Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215601352-20260331-202603303-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLAC Séance du 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. ARS Marcel, Maire.

Etaient présents : M. ARS Marcel ; M. BOUSSO Jean-Yves ; Mme GRIFFON Frédérique ; M. BERTAUX Jean-François ; Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle ; M. PROVOT Yannick ; Mme LE COINTE Catherine ; M. BOUSQUAU Christian ; Mme STEVANT Christelle ; M. GUMIAUX Fabrice ; M. BOIVIN Michel ; Mme SOULIMAN Sophie ; M. HENKART Wilfryd ; Mme STEVANT Emilie ; M. JAFFRELOT Jérémie (à compter de la délibération n°2026-03.3-03) ; M. GAY Jérôme ; Mme CARREIRA Sandra ; Mme LE CADRE Emmanuelle ; Mme CLERO Sandrine.

Date de convocation : 25 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice	:	19
Présents	:	19
Absents représentés	:	0
Absents	:	0
Votants	:	19

Absents excusés : /

Absents : /

A été nommée secrétaire de séance : Sandrine CLERO

- **2026-03.3-03 Délégation de fonction du maire aux adjoints et aux conseillers délégués - information**

  M. Le Maire informe les membres du conseil municipal des délégations données par arrêté à compter du 21 mars 2026, aux adjoints et aux conseillers pour le bon fonctionnement des services, conformément aux articles L.2122-17 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.
  Ces délégations sont les suivantes :
  M. BOUSSO Jean-Yves, Premier Adjoint : *Voirie ; Travaux ; Matériel.*
  Mme GRIFFON Frédérique, Deuxième Adjoint : *Finances ; Animation de la vie locale.*
  M. BERTAUX Jean-François, Troisième Adjoint : *Affaires scolaires et périscolaires.*
  Mme DE FRANCQUEVILLE Isabelle, Quatrième Adjoint : *Patrimoine ; Bâtiments ; Médiathèque ; CCAS.*
  M. BOUSQUAU Christian conseiller municipal : *Communication.*
  M. GAY Jérôme, conseiller municipal : *Artisanat et commerce.*
  Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.

Pour copie conforme
MOLAC, le 02 avril 2026
Le Maire
Marcel ARS